

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Paul Leroy, *Président* ;
Hervé Doyen, *Bourgmestre* ;
Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Claire Vandevivere, Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, Jacob Kamuanga, Nathalie De Swaef, Shirley Doyen, *Échevin(e)s* ;
Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Annemie Maes, Geoffrey Lepers, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Valérie Molhant, Orhan Aydin, Halima Amrani, Xavier Van Cauter, Nathalie Vandenbrande, Laura Vossen, Christophe Kurt, Salima Barris, Said El Ghoul, Joris Poschet, Thomas Naessens, Fatima Salek, Behar Sinani, Cindy Devacht, Sven Gatz, Eren Güven, Chantal De Bondt, Gianni Marin,
Conseillers communaux ;
Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.

Excusés

Patricia Rodrigues da Costa, Sara Rampelberg, Mauricette Nsikungu, *Conseillers communaux* ;
Brigitte De Pauw, *Présidente du CPAS*.

Séance du 19.12.18

#Objet : CC – SERVICE DES SPORTS / KIDS' HOLIDAYS – PLAINE DE VACANCES 2019 – INDEXATION DES TARIFS DE L'INTERVENTION FINANCIÈRES DES PARENTS ET DES TAUX HORAIRES DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL D'ANIMATIONS#

Séance publique

Sports/Kids' Holidays

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 16/12/2015, fixant les nouveaux tarifs pour l'intervention financière des parents applicable à partir de Pâques 2016 et liant ces montants à l'indice santé (base 2015) des prix à la consommation ;

Attendu que les frais d'organisation de la plaine de vacances sont en hausse constante ;

Considérant dès lors qu'il est souhaitable de modifier les tarifs de l'intervention financière des parents afin de les adapter aux conditions économiques actuelles ;

Vu sa délibération du 18/12/2013, fixant les nouveaux tarifs pour les taux horaires des rémunérations du personnel d'animation applicables à partir de Pâques 2014 et liant ces montants à l'indice santé (base 2013) des prix à la consommation ;

Considérant qu'il est souhaitable d'indexer également les taux horaires des rémunérations du personnel d'animation afin de rester compétitif avec les autres communes bruxelloises et de trouver assez de candidats ;

Sur proposition du collègue :

1. décide d'indexer les tarifs enfants pour l'année 2019 selon le tableau ci-après :

--

Formule : tarif de base * indice santé novembre 2018 (= 108.48) <hr/> indice départ = indice santé novembre 2015 (= 102.28)	Montant de base en €	Tarif indexé en €	Proposition en €
Enfants jettois	9	9,54	9,50
Enfants non-jettois	18	19,09	19
Tarif réduit enfants jettois	4,50	4,77	4,75
Enfants jettois des membres du staff	4,50	4,77	4,75
Enfants non-jettois des membres du staff	9	9,54	9,50

2. décide d'indexer les taux horaires du personnel d'animation pour l'année 2019 selon le tableau ci-après et sous réserve de l'approbation du budget 2019 et à concurrence d'un douzième par mois :

Formule : tarif de base * indice santé novembre 2018 (= 108,48) <hr/> indice départ = indice santé novembre 2013(=100,9)	Montant de base	Tarif indexé en €
Coordinateur(trice) général (e)	20	21,63
Chef de plaine	16	17,31
Secrétaire	14	15,14
Animateur(trice) enseignant(e)	13	14,06
Animateur(trice) breveté(e)	13	14,06
Animateur(trice) non-breveté(e) avec un an d'expérience	11	11,90
Animateur(trice) non-breveté(e)	10	10,82

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Benjamin Goeders

Le Président,
(s) Paul Leroy

POUR EXTRAIT CONFORME
JETTE, le 03 janvier 2019

Le Secrétaire communal f.f.,

Christine Bruggeman



Le Bourgmestre f.f.,

Claire Vandevivere

